

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 20 février 2018

Le vingt février deux mil dix-huit à 20 heures s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières Veyrins-Thuellin en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Daniel MICHOU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents (par ordre alphabétique) : Catherine BIARD, Maryse BILLET, Myriam BOITEUX, Joël BORDEL, Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Gilles CORTEY, René DESCHAMPS, Maria FAVIER, Jean GAILLARD, Josiane GIPPET, Aurore GUICHERD, Gérard GUICHERD, Christian LEPREVOST, Sylvie MELIN, Gilbert MERGOUD, Gilles MONNET, Hervé MORNEY, Maurice NICOLAS, Tristan PAIN, Marc PETIT, Gérard QUINET, Eric ROUX, Simone SALAS, Nicole SITRUK, Benoît STOCARD et Jean-Pierre TROLLIET.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Nadège BALLEFIN à Aurore GUICHERD, Maria-Elisabete BOURDALE à Gilles MONNET (*jusqu'à la délibération n°2018-2-1*), Patrick CANET à Gérard GUICHERD, Olivier COTTAZ à Joël BORDEL, Olga MARTINEZ à Christian LEPREVOST, Marlène PERRIER à Catherine BIARD, Chantal REY à Gilbert MERGOUD et Alain SOCIE à Maurice NICOLAS.

Etaient absents et excusés : Nadine CHAVANT, Denise CORTEY, Guillaume FAVIER, Philippe GAGNEUX, Christelle GALLIANO, Danielle GARCIA, Youri GARCIA (*arrivé pour le vote de la délibération n°2018-2-1*), Marie-Catherine LAMIRAL et Alain MARTIN.

Date de convocation : mardi 13 février 2018.

Les conseillers présents, soit 27 (*puis 29 à partir de la délibération n°2018-2-1*) à l'ouverture de la séance qui sont au nombre de 44. Ayant atteint le quorum, il a été procédé à la nomination de secrétaires élus parmi les conseillers, à savoir Maria FAVIER et Aurore GUICHERD. Ces dernières acceptent.

ORDRE DU JOUR

APPROBATIONS :

- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 20 février 2018

DELIBERATIONS :

I. ASPECT FINANCIER

2018-2-1 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

II. AMENAGEMENT

2018-2-2 Avis du Conseil Municipal sur la régularisation du système d'assainissement du SYndicat Mixte d'EAU et d'Assainissement des Abrets et Environs (SYMIDEAU)

III. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

APPROBATIONS :

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 20 février 2018

VOTE
Pour à l'unanimité

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER

2018-2-1 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

L'article 107 de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe) a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ainsi et s'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent, pour les communes de plus de 3500 habitants, de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'Adjoint aux Finances présente les orientations budgétaires 2018 de la commune des Avenières Veyrins-Thuellin. Une présentation synthétique est jointe en annexe **(Annexe n°1)**.

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

VOTE
Pour à l'unanimité

Gilbert MERGOUD dit que concernant l'éclairage public, Gérard GUICHERD a annoncé une augmentation des charges suite au retour de la compétence. Il dit qu'il imagine qu'il y aura aussi un retour sur l'attribution de compensation.

Gérard GUICHERD rappelle que lorsque la CCPC a pris la compétence, il y a eu un transfert de charge réduit. La communauté de communes a fait un « cadeau » car elle n'a pas pris que le coût énergétique. Elle n'avait pas demandé aux communes de transférer le coût de la maintenance et de renouvellement du parc.

Pour le retour de la compétence, la CCBD doit donner une indication avant le 15 février. Elle n'a retenu que l'identique du premier transfert à savoir le coût énergétique. Il dit que cela a été pris en compte dans les produits réels de fonctionnement.

Il y aura aussi une incidence suite au transfert de la compétence GEMAPI. Elle est calculée à hauteur de la contribution au SIDCEHR moins la dotation de solidarité.

Gilbert MERGOUD dit que c'est dangereux car les contribuables qui ont déjà contribué à la protection des inondations risquent de payer deux fois. Si la CCBD instaure la taxe GEMAPI, elle pénalise ceux qui ont eu raison trop tôt.

Gérard GUICHERD dit que la remarque est pertinente.

Monsieur le Maire dit que le DOB est un moment privilégié pour constater le bilan de la gestion de l'année précédente et discuter des projets de l'année.

Christian LEPREVOST demande si on est la seule Communauté de Communes à récupérer la compétence éclairage public.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y avait que le Pays des Couleurs qui avait la compétence éclairage public.

Marc PETIT demande quand on fait le ratio par habitant, quelle est la population qui est prise en compte.

Gérard GUICHERD répond que c'est la population INSEE.

Monsieur le Maire dit qu'il y a deux populations : la population INSEE et la population DGF. Cette dernière est la population INSEE à laquelle on ajoute les résidences secondaires soit 7958 habitants. On se compare souvent à Morestel mais les Avenières Veyrins-Thuellin c'est en terme de population deux fois Morestel. Il dit que les Avenières Veyrins-Thuellin est plus comparable à la Tour-du-Pin aujourd'hui.

Gilbert MERGOUD précise que c'est deux fois Morestel en population mais aussi en terme de surface.

Monsieur le Maire dit qu'il est important de s'approprier quelques dimensions de notre commune qui ont été présentées au début de ce débat. C'est également important de mettre en avant des éléments de gestion. Les recettes sont en augmentation. Il dit que la commune nouvelle n'a pas été faite pour des raisons financières mais cela nous arrange bien. Les dépenses sont en diminution. Il dit que rares sont les communes qui peuvent afficher nos résultats. Il dit que l'on a souvent une sorte de complexe avec notre commune. C'est également le résultat de la bonne gestion des équipes précédentes. Il demande aux élus d'être fiers de leur commune.

Monsieur le Maire dit qu'à chaque départ à la retraite la Municipalité se pose la question du remplacement et elle en profite pour réorganiser les services.

Maria FAVIER voudrait comprendre l'état de la dette au 31 décembre 2017 pour Ilot Nord. Concernant la gendarmerie elle demande pourquoi il y a deux prêts.

Gilbert MERGOUD répond qu'à l'époque, pour le projet de la gendarmerie les banques ne répondaient pas aux demandes de la commune. Tous les établissements bancaires avaient été sollicités. Deux ont répondu mais uniquement sur la moitié du projet. La collectivité met son argent au Trésor Public et va chercher les prêts dans les banques.

Gilles CORTEY demande comment va être utilisé l'emprunt. Il demande également quelle estimation on peut faire du montant à emprunter sans dégrader la dette.

Gérard GUICHERD répond que théoriquement un emprunt n'est pas affecté.

Monsieur le Maire répond que si on n'emprunte pas d'ici la fin du mandat on aura une baisse de la dette comprise entre 2,5 et 3 millions d'euros. Il explique que pendant le mandat, si la commune doit emprunter, il est plus pertinent de le faire pendant que les taux sont faibles. Mais il n'y est pas question d'endetter la commune au-delà de ce qui était au début de la mandature. Il serait même pertinent de diminuer l'endettement par rapport au début de la mandature.

Christian LEPREVOST dit que si l'éclairage public revient à la commune cela va faire du travail supplémentaire.

Marc PETIT répond qu'effectivement cela donne une charge supplémentaire. Il dit que si on transfère au SEDI l'entretien de l'éclairage public, cela réduira ce travail.

Monsieur le Maire confirme que cela donnera du travail supplémentaire, mais que chaque fois qu'il y a un départ on réorganise. La personne chargée des travaux a eu un renfort des moyens humains sans pour autant augmenter globalement l'effectif. Depuis la commune nouvelle, on a modernisé et fait des économies. La dématérialisation des tickets de cantine a diminué le travail de l'accueil. Il faut toujours se poser la question de savoir si les effectifs sont toujours au bon endroit. Il dit que l'on a la chance d'avoir un personnel compétent et engagé et qui ne « rechigne » pas devant les réorganisations.

Il y a plusieurs départs à la retraite prévus en 2018. La question de leur remplacement sera posée. La question de la réorganisation est également posée. A titre d'exemple il y a la fermeture d'une classe maternelle à Ciers. Il y a déjà une ATSEM par classe. L'ATSEM qui part en retraite ne sera donc pas remplacée. La masse salariale est maîtrisée et l'endettement diminue.

Gérard QUINET dit qu'on a une capacité d'emprunt de 3 millions d'euros.

Gérard GUICHERD répond positivement. Il dit que si on voulait garder le même endettement qu'en début de mandature, la commune peut emprunter jusqu'à trois millions d'euros.

Monsieur le Maire dit que l'on empruntera moins de trois millions. Il dit que si l'on empruntait deux millions d'euros, on aurait diminué sur le mandat la dette d'un million d'euros.

Gilbert MERGOUD demande si la baisse du nombre de permis de construire se retrouve ailleurs.

Gérard GUICHERD dit qu'au niveau des syndicats ils ne font pas beaucoup de nouveaux branchements. Il confirme que sur le secteur c'est une tendance. Il complète en disant qu'il y a également sur la commune la servitude de gel dans l'attente de la mise aux normes de la station d'épuration. Il précise que quand l'ordre des travaux sera donné la servitude de gel sera levée.

Gilbert MERGOUD demande si on a des nouvelles concernant les moyens mis par l'Etat pour compenser la suppression de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un dégrèvement et l'Etat versera à l'euro près ce qu'il aura exonéré auprès des contribuables. Les communes n'auront plus le levier fiscal. Si elle bouge les taux, l'Etat ne compensera pas.

Gérard GUICHERD dit que si on modifie le taux, le surplus reviendra à la commune mais le contribuable paiera.

Gilbert MERGOUD dit que la taxe d'habitation n'est pas supprimée. Le contribuable est dégrèvement.

Monsieur le Maire dit qu'il y a de nombreux atouts en faveur de la commune nouvelle. Il dit que la commune nouvelle a eu un gain de plus de 700 000 €. Même si les finances n'étaient pas la motivation première, il ne faut pas oublier cet aspect. Une nouvelle fois, le constat peut être fait que la fiscalité est l'une des plus basses du secteur. Les Aveyrinois paient moins d'impôts que leurs voisins (Pression fiscale par habitants). Il dit qu'il ne faut pas hésiter à relayer ces messages.

Investissements :

Gérard QUINET dit qu'à Buvin si les enfants marchent dans le caniveau c'est parce que les voitures stationnent. Les enfants « slaloment » entre les voitures.

Monsieur le Maire dit que nous ne sommes pas dans la préparation du budget. Il dit qu'il y a une multitude de travaux demandés. Il précise que le DOB trace une ligne. Il demande s'il y a des questions sur ces investissements.

Gilbert MERGOUD demande ce qu'on appelle le développement durable des espaces verts.

Maria FAVIER répond que la commune va continuer ce qu'elle a commencé, à l'image de ce qui est fait sur le rond-point de Walibi. Cela diminue la quantité d'entretien et d'eau nécessaire.

Gilbert MERGOUD demande d'où viennent les cailloux blancs.

Maria FAVIER répond de chez Gamm vert.

Gilbert MERGOUD dit qu'il s'était bien fait piéger l'année où il en avait acheté. Ils venaient de Chine. Si c'est le cas il faut être vigilant.

Maria FAVIER dit qu'elle vérifiera.

Gérard QUINET dit que sur la présentation de la commune il y a 3464 logements et 360 logements sociaux, ce qui représente environ 10%. Il demande si on est n'est pas contraint à avoir un nombre de logements sociaux plus élevé.

Monsieur le Maire répond que pour être concerné par l'obligation des logements sociaux, il y a trois conditions : être dans une intercommunalité de plus de 50 000 habitants qui comprend une commune de plus de 15 000 habitants et être une commune de plus de 3 500 habitants. Il dit qu'aucune commune de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné n'est concernée. Par contre dans le SCOT, il y a un dispositif pour les bourgs centre. Nous aurons des obligations par rapport au nombre de logements à construire.

La plupart des logements seront à construire sur les bourgs centre dont nous faisons partie. Le pourcentage de logements sociaux a baissé pour les Avenières avec la commune nouvelle car le pourcentage était moins élevé à Veyrins Thuellin.

Le rythme de construction doit être raisonné et maîtrisé. Il y a également un lien avec l'emploi.

On a la chance sur la commune d'avoir un nombre d'emplois importants par rapport à la population.

Les entreprises se développent, créent des emplois et des embauches.

Myriam BOITEUX dit que le terme « logements sociaux » est péjoratif.

Monsieur la Maire répond que Myriam BOITEUX a raison et on pourrait parler de logement aidé. Le mot social a des lettres de noblesse. Le social vise à compenser les déséquilibres de la société. Si on relit les anciennes délibérations, le social était important dans les conseils municipaux. On a associé au terme social quelque chose de dégradant. Le Maire trouve cela scandaleux. Les logements sociaux sont des logements pour les personnes qui ont des revenus modestes. Il explique que le PLU avec la centralité obligera à faire des immeubles plus que des maisons individuelles. Au cours de l'année 2018, il présentera les travaux réalisés dans le cadre de la révision du SCOT.

Gilbert MERGOUD demande s'il est obligatoire d'acheter un cinémomètre.

Monsieur le Maire répond que rien n'est obligatoire mais que c'est une volonté. Il dit que cette question lui permet de parler de la politique sécurité que la municipalité met en place. Le cinémomètre est un élément qui s'inscrit dans un dispositif plus large.

Il dit que quand il est interpellé par les administrés, c'est sur des questions de sécurité routière et de vitesse. La proposition qu'on lui fait est toujours la même : « vous n'avez qu'à mettre des ralentisseurs ou des chicanes ».

La solution non réfléchie est souvent « une vraie bonne mauvaise » solution, notamment, les ralentisseurs près des maisons. Il rappelle que la commune compte 100 km de route. La question de la vitesse est souvent celle ressentie plus que la vitesse réelle. Il y a des comportements qui sont dangereux.

Dans la politique « sécurité routière » il y a : 2 radars pédagogiques qui seront positionnés à dix endroits. Ceci permet de connaître le nombre de véhicules par tranches horaires et les vitesses.

Ce constat permet d'adapter la réponse : aménagements et / ou demande de contrôle par les gendarmes.

Il y a des réponses différentes en fonction des problématiques.

Pour les aménagements, la commune ne veut pas se lancer dans des aménagements sans avoir mesuré au préalable leur impact réel.

C'est pour cela que l'on teste des aménagements temporaires, très vite démontables. L'arrêté de circulation est pris pour deux mois. Au bout de deux mois, les riverains sont interrogés pour savoir si le dispositif a amélioré la situation ou s'il a créé une nuisance.

Les aménagements ne pourront pas régler la vitesse sur les 100 kms de route.

Le cinémomètre fait partie de la prévention. Quand la police municipale sera équipée, l'objectif n'est pas que de sanctionner. Concernant les excès de vitesse, si le dépassement n'est pas important cela permet de faire de la prévention, d'expliquer que l'excès est dangereux. La sanction s'adressera aux « dangers de la route ».

Le cinémomètre est un élément de prévention et la sanction est pour ceux qui sont des délinquants de la route.

Le Maire souhaite préciser que le montant des contraventions ne tombe pas dans les caisses de la commune.

Il dit qu'il pourrait demander des contrôles à la gendarmerie mais cela ne serait pas transparent. Avec le cinémomètre, c'est transparent. La police municipale disposera d'un outil. Cela permettra de rapprocher la police municipale de la gendarmerie car des contrôles pourront être effectués en commun.

Il rappelle que le 6 mars la rencontre citoyenne sera consacrée à la sécurité routière.

Gilbert MERGOUD dit que s'il a posé la question ce n'est pas par hasard. Il dit que l'automobiliste est une bonne vache à lait. Il dit que présenté comme ça, cela lui va mieux.

Sa crainte est qu'il y ait des amendes à tout va. Il dit que sur certaines voies il n'y a pas de panneaux d'agglomération, ni de ralentissement de vitesse.

Monsieur le Maire confirme qu'il y a des routes où on ne sait pas trop à combien il faut rouler, comme à Curtille par exemple. Il y a des endroits où on rentre en agglomération et on n'en sort pas.

Pour enlever cette ambiguïté, il dit qu'il y a un travail en cours.

Jean Pierre TROLLIET explique qu'un diagnostic sur les panneaux de police et d'entrée et sortie d'agglomération sera réalisé en 2018. Il permettra de mettre à jour les panneaux afin de pouvoir contrôler.

Monsieur le Maire dit qu'à chaque panneau, l'arrêté municipal correspondant sera pris. Il dit que depuis 2 à 3 ans de nombreux arrêtés ont été pris, mais il reste encore des zones d'ombre. Il dit qu'il faut essayer de dépassionner le sujet.

Il précise que pour le cinémomètre, il y aura d'abord de la prévention et ensuite la sanction du comportement dangereux.

II. AMENAGEMENT

2018-2-2 Avis du Conseil Municipal sur la régularisation du système d'assainissement du SYndicat MIxte d'EAU et d'Assainissement des Abrets et Environs (SYMIDEAU)

Un dossier d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau en vue de réaliser des travaux de régularisation du système d'assainissement du SYMIDEAU sur les communes des Abrets-en-Dauphiné, Les Avenières Veyrins-Thuellin, Aoste, Arandon-Passins, La Bâtie-Montgascon, Le Bouchage, Brangues, Charancieu, Chimilin, Corbelin, Faverges-de-la-Tour, Granieu, Morestel, Romagnieu, St André-le-Gaz, St Clair-de-la-Tour et St Victor-de-Morestel, a été déposé par le SYMIDEAU, à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère le 30 décembre 2016.

Un arrêté prononçant l'ouverture d'une enquête publique du 5 février au 10 mars 2018, en application des articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivant du code de l'environnement a été pris le 8 janvier 2018 par le Préfet de l'Isère.

Cette enquête publique est ouverte sur le territoire des communes des Abrets-en-Dauphiné, Les Avenières Veyrins-Thuellin, Aoste, Arandon-Passins, La Bâtie-Montgascon, Le Bouchage,

Brangues, Charancieu, Chimilin, Corbelin, Faverges-de-la-Tour, Granieu, Morestel, Romagnieu, St André-le-Gaz, St Clair-de-la-Tour et St Victor-de-Morestel, lieux d'implantation du projet.

L'enquête portera sur le projet de régularisation de la totalité du système d'assainissement géré par le SYMIDEAU. Les travaux consisteront à étendre la station d'épuration Natur'Net, construire des collecteurs de transit, supprimer des stations d'épuration, intervenir sur le réseau existant, supprimer des rejets directs et supprimer des apports d'eaux claires parasites.

Ce projet doit notamment conduire à augmenter de plus de 23 000 EH (Equivalents habitants) la capacité de traitement de la station d'épuration Natur'Net des Avenières Veyrins-Thuellin et il est soumis, à ce titre, à étude d'impact. Le projet est soumis à autorisation unique IOTA (Tous Projets d'Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités), au titre de la loi sur l'eau.

Au terme de cette enquête, la décision pouvant être adoptée est la suivante :

- Autorisation unique ou refus au titre du Code de l'Environnement concernant la loi sur l'eau, intégrant des prescriptions liées à l'évaluation environnementale et la prise en compte de la séquence éviter-réduire-compenser.

Cette décision sera prise par arrêté préfectoral.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, sera consultable en mairies des Abrets-en-Dauphiné, Les Avenières-Veyrins-Thuellin (siège), Arandon-Passins, Brangues et Morestel, aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête composé de :

- L'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier,
- Le registre d'enquête où chacun pourra consigner ses observations.

Le commissaire enquêteur recevra le public :

En mairie des Abrets-en-Dauphiné, (mairie des Abrets), le jeudi 15 février 2018, de 10h00 à 12h00,

En mairie de Morestel, le jeudi 15 février 2018, de 14h30 à 16h30,

En mairie de Brangues, le jeudi 22 février 2018, de 17h00 à 19h00,

En mairie d'Arandon-Passins (mairie de Passins), le mercredi 7 mars 2018, de 16h00 à 18h00,

En mairie des Avenières Veyrins-Thuellin (mairie des Avenières), le samedi 10 mars 2018, de 10h00 à 12h00.

Le projet étant soumis à l'autorisation loi sur l'eau et conformément à l'article R214-8, le conseil municipal est appelé à donner son avis motivé sur cette demande d'autorisation au regard des incidences environnementales, dès l'ouverture de l'enquête, et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Considérant que ce projet va améliorer le fonctionnement du système d'assainissement et, en conséquence, le respect des règles en matière de protection de l'environnement,

Considérant que ce projet a notamment pour objectif d'augmenter la capacité de la station d'épuration Natur'Net,

Considérant que la délivrance de l'ordre de service de ces travaux permettra de lever la servitude de gel sur les terrains classés en zone U dans les PLU des communes déléguées des Avenières et de Veyrins-Thuellin.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable au projet de régularisation de la totalité du système d'assainissement géré par le SYMIDEAU.

Il convient de délibérer pour donner un avis favorable sur le projet de régularisation de la totalité du système d'assainissement géré par le SYMIDEAU

VOTE

Pour à la majorité

Myriam BOITEUX demande ce qu'il en est s'agissant de Vezeronce-Curtin en matière d'assainissement.

Gérard GUICHERD répond qu'elle dépend du syndicat de Dolomieu Moncarra. Une station d'épuration sera construite à Vezeronce-Curtin.

Marc PETIT demande dans quel cours d'eau elle va se rejeter.

Gérard GUICHERD répond dans la Braille. Il précise que la DDT a donné son accord.

Gilbert MERGOUD dit qu'il est déjà intervenu sur le sujet. Il dit qu'il veut faire plusieurs remarques. Le lancement des travaux de mise aux normes de la station permettra de lever la servitude de gel. Il dit que certains syndicats ont eu tort de faire des investissements trop tôt.

Morestel a construit et construit toujours avec une station en piteux état.

Il dit qu'il a noté que les eaux pluvialesaturent les stations. Il dit qu'il y a beaucoup d'exemples aux Avenières, soit des réservoirs d'orage, soit d'endroits où il n'y a pas de réseau séparatif.

Il demande ce qu'il va être fait pour régler cela.

Il dit qu'à titre personnel il va voter contre, car bien qu'il y ait eu des travaux il y a toujours des odeurs. Il dit qu'il y a eu des efforts significatifs, mais que tout n'est pas réglé. Il y a par temps pluvieux des odeurs qui font fuir même si vous êtes sur une terrasse confortable. Il précise que sa maison a été construite en 1670 par des membres de sa famille.

Gérard GUICHERD dit que la réglementation évolue en fonction du niveau de l'agglomération.

A l'époque le SYMIDEAU n'avait pas d'autres choix que de construire la station. Il dit que pour les odeurs il y a eu des choses de faites. Il est prévu dans le projet des équipements pour qu'il n'y ait plus d'odeur.

Gilbert MERGOUD dit qu'il y a également du bruit lié à l'agitateur.

Gérard GUICHERD dit qu'il n'y a pas d'agitateur.

Gilbert MERGOUD dit que ce n'est pas le bruit le plus embêtant.

III. QUESTIONS DIVERSES

- Question relative à une activité culturelle sur la commune.

Gilbert MERGOUD dit à propos de l'école coranique, que quelques séances en arrière, la réponse avait été apportée par l'angle de l'urbanisme, mais cela n'a rien réglé sur ce sujet.

Monsieur le Maire dit qu'il y a la responsabilité du Maire et celle de l'Etat. Il y avait un problème d'urbanisme qui est de la responsabilité du Maire, car les locaux n'étaient pas aux normes pour accueillir des élèves, des enfants et des jeunes.

Monsieur le Maire a demandé aux propriétaires le dépôt de dossier d'urbanisme en vue de régulariser la situation. Cela n'a pas été fait car ils ont dit qu'ils avaient arrêté l'enseignement dans les classes. Ils ont expliqué qu'en tant que propriétaire, rien ne s'opposait à ce qu'ils reçoivent des personnes chez eux, qu'ils étaient libres de faire ce qu'ils voulaient chez eux, que la loi n'interdit pas de recevoir des amis et de la famille.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il en a fait part aux services de l'Etat. Ils sont chargés en ce qui les concerne de la surveillance qui est effective à ce jour. Le Maire dit qu'il a eu un contact il y a quinze jours.

Le Maire dit qu'il passe régulièrement à cet endroit. Pour le reste il ne peut pas en dire plus car il incombe à l'Etat d'intervenir.

Gilbert MERGOUD dit que ce qui compte c'est de savoir qu'il y a une surveillance.

Monsieur le Maire dit que la surveillance se fait à plusieurs niveaux. La police municipale passe régulièrement, la gendarmerie également et un capitaine des « ex renseignements généraux » aussi.

INFORMATIONS

- ✓ Date de la prochaine séance du conseil municipal : le 3 avril 2018 à 20h00,

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h56

Liste des annexes :

- Annexe n°1 : présentation synthétique du DOB,

Fait aux Avenières Veyrins-Thuellin,
le 26 mars 2018

Le Maire, Daniel MICHOUUD